



Syndicat Intercommunal  
d'Aménagement et d'Entretien  
de la Sienna

## COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 « Bassin de l'Airou » Le Mercredi 17 juillet 2019

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Intervention des gestionnaires de la société « Granulats de Basse-Normandie » pour présenter le projet d'extension du site de « La Jaunaie » à Bourguenolles,
- 2- Présentation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » révisé, discussion et vote de consultation
- 3- Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice,
- 4- Questions diverses,

### **PERSONNES PRESENTES :**

Mme **LEMOINE Martine**, Conseillère départementale du canton de Villedieu,  
Mme **HEDOUIN Maryse**, Conseillère départementale du canton de Quettreville sur Sienna,  
Mme **LECOMTE Patricia**, Conseillère départementale du canton de Bréhal,  
Mr **GUILLE Hervé**, SDEAU de la Manche,  
Mr **VILLAESPESA Stéphane**, Président du SIAES et Président du Comité de Pilotage,  
Mr **REGNAULT Jean-Pierre**, Maire de Beauchamps et représentant de la Communauté de Communes « Granville, Terre et Mer »,  
Mr **GAUTIER Georges**, Mairie de Gavray-sur-Sienna,  
Mr **THEBAULT Yves**, Maire du Tanu,  
Mme **FONTAINE Delphine**, Mairie de la Meurdraquière,  
Mme **PEPIN Catherine**, Mairie de Champrepus,  
Mr **BLIN Ludovic**, Mairie de la Lande d'Airou, représentant de la FDSEA de la Manche,  
Mr **LEGRAND Etienne**, Chambre d'agriculture de la Manche,  
Mr **VOISIN Michel**, Chambre de commerce et de l'industrie de la Manche,  
Mr **LAURENT Philippe**, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche,  
Mr **AUTANT Thomas**, Granulats de Basse-Normandie et UNICEM,  
Mr **LAMACHE Antoine**, Granulats de Basse-Normandie et UNICEM,  
Mr **REGOIN Remy**, ONCFS,  
Mme **VIELLEDENT Claire**, CATER de Normandie,  
Mr **PROD'HOMME Jordane**, CPIE des Collines Normandes,  
Mr **BALLOIS Florent**, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage,  
Mme **ROBIN Sophie**, DDPP de la Manche,  
Mr **BRUN Julien**, DDPP de la Manche,  
Mr **GARCIA Norman**, DREAL de Normandie  
Mr **BIERO Thomas**, DREAL de Normandie,  
Mr **VATTIER Laurent**, DDTM de la Manche,  
Mr **DESAINSTJORES Stéphane**, DDTM de la Manche,  
Mr **ROSTAGNAT Loïc**, SIAES,

### **PERSONNES EXCUSEES :**

Mme. **HARZIC Edith**, Sous-Préfète de Coutances,  
Mr **HEURTAUX Jean-Claude**, Conseiller départementale du canton de Quettreville sur Sienna,  
Mr **BRIENS Marc**, vice-président de la Communauté de communes « Villedieu Intercom »,  
Mr **GOUX Christian**, vice-président de la Communauté de communes « Coutances Mer et Bocage »  
Mr **FONTENAY Gilbert**, Maire de la Trinité,  
Mr **LETOURNEUR Jacques**, Maire de Champrepus,  
Mr **DUFEU Daniel**, Chambre de commerce et de l'industrie de la Manche,  
Mr **DELAMARCHE Philippe**, Président de l'AAPPMA «La Sienna», représentant de la FDPPMA 50,

Mr VILLAESPESA accueille les personnes présentes et ouvre la réunion.

A la demande des représentants des services de l'Etat, l'ordre du jour est inversé et débute par la présentation de l'extension de la carrière de la Jaunaie à Bourguenolles.

**1- Intervention des gestionnaires de la société « Granulats de Basse-Normandie » pour présenter l'extension du site de « La Jaunaie » à Bourguenolles :**

Mr VILLAESPESA invite Mr AUTANT Thomas et Mr LAMACHE Antoine, représentant de la société « Granulats de Basse-Normandie », à effectuer leur exposé.

Mr AUTANT commence par présenter le groupe EUROVIA et son activité « Carrière ». Il rappelle les différents sites exploités sur la Basse-Normandie et présente la société Granulats de Basse-Normandie. Il présente ensuite le site de Bourguenolles et expose le projet d'agrandissement de la carrière. En effet, afin de pérenniser son activité, la société GBN a obtenu le renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière pour une durée de 30 ans, en :

- Renouvelant son droit d'exploiter sur une surface de 40,1ha,
- Agrandissant le périmètre de la carrière de 15,7ha,
- Approfondissant les extractions de 2 paliers supplémentaires de 15 mètres chacun,
- Maintenant la production commercialisable à 500 000 t/an en moyenne (650 000 t/an au maximum) pour un tonnage total extrait annuellement de 755 000 t/an en moyenne.

Mr LAMACHE présente ensuite le procédé de traitement des eaux mise en œuvre par la société GBN pour traiter les eaux d'exhaures présentes au sein de la carrière et rejetées dans l'Airou.

Suite à cette présentation, un temps d'échange se met en place avec les membres du comité de pilotage.

**Mr REGNAULT** demande si le projet d'agrandissement va consommer des terres agricoles ?

**Mr AUTANT** lui répond que le projet d'agrandissement se trouve sur un secteur où un agriculteur part en retraite et n'a pas de repreneur. Pour compenser la perte de terre agricole un travail a été mené avec la SAFER de Normandie pour acquérir d'autre surface sur la commune.

**Mr GUILLE** s'inquiète de l'agrandissement de la carrière pour les années à venir. Il affirme que des pics de manganèse ont déjà été constatés à la station de pompage de Ver. Il souhaite que les gestionnaires du site soient très vigilants sur la qualité de leur rejet dans l'Airou pour ne pas remettre en cause la production d'eau potable à l'aval du bassin.

**Mr AUTANT** lui répond qu'il n'est pas possible que la carrière soit à l'origine des pics de manganèse constatés à Ver. En effet, la totalité des eaux de ruissellement produites sur le site est récupérée et traitée avant leur rejet dans l'Airou.

**Mr VILLAESPESA** rappelle que des incidents ont déjà eu lieu en 2010 et en 2016. Il souhaite que la plus grande vigilance soit mise en œuvre par les gestionnaires de la carrière pour qu'ils ne se reproduisent pas.

**Mr AUTANT** lui répond que c'est également dans l'intérêt de l'entreprise Eurovia qu'aucune pollution n'est lieu sur l'Airou. Il en va de l'image de l'entreprise. **Mr. LAMACHE** ajoute que la cause de la pollution de 2016 n'est pas connue, malgré les enquêtes diligentées, mais que la carrière n'en est pas responsable. Il évoque également des pistes d'amélioration à l'étude pour le traitement du manganèse (phytoépuration, ozonation).

A une question sur le risque de porosité de la carrière par microfissures, les représentants de la société GBN répondent qu'il n'y en a pas, le carreau de la carrière étant déjà sous le niveau de l'Airou.

Après divers temps d'échange, **Mr VILLAESPESA** demande s'il est envisageable d'organiser une visite de la carrière avec l'ensemble des membres du comité de pilotage.

**Mr AUTANT** lui répond qu'il est tout à fait possible d'organiser une visite de la carrière. Cette visite pourrait se programmer à l'automne 2020, lorsque la société GBN aura réalisé les aménagements inscrits dans l'autorisation d'extension (principalement, la modification du pont d'accès au site). Ce type de visite s'inscrit entièrement dans la démarche de communication mise en œuvre par l'entreprise pour faire connaître son activité au plus grand nombre.

## **2- Présentation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » révisé, discussion et vote de consultation :**

Mr ROSTAGNAT rappelle les différentes étapes de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » depuis 2016. Il présente ensuite les grandes lignes de l'état des lieux du site approuvé en novembre 2017. Il rappelle que l'année 2018 a permis de se consacrer à la rédaction des nouvelles mesures du Document d'objectifs. Pour ce faire, trois groupes de travail se sont réunis en mai et juin 2018.

Mr ROSTAGNAT présente ensuite les 46 nouvelles mesures du Documents d'objectifs. Cette présentation est effectuée en déclinaison des 4 objectifs de développement durable :

**A** – Préserver et améliorer la fonctionnalité du cours d'eau,

**B** – Garantir et suivre la qualité de l'eau,

**C** – Préserver et suivre les espèces d'intérêt patrimonial,

**D** – Mettre en œuvre les outils et les moyens nécessaires à la gestion du site Natura 2000,

Ces diverses présentations ont fait l'objet de remarques.

**Mr LEGRAND** fait remarquer que dans certains cas les dispositifs d'abreuvement installés le long de l'Airou ne sont plus en adéquation avec le mode d'exploitation des parcelles. Une pompe de prairie ne suffit plus à abreuver un troupeau d'une vingtaine de bovins, surtout durant les périodes de fortes chaleurs. L'installation de bac d'abreuvement solaire pourrait être une solution à envisager, en réfléchissant à une participation financière de l'agriculteur pour supporter le surcoût.

**Mr ROSTAGNAT** rappelle que la mise en place d'abreuvoirs est étudiée au cas par cas avec les exploitants des parcelles. En effet, les solutions proposées, il y a 7 à 8 ans, ne sont plus forcément adaptées au contexte actuel. Le SIAES essaye de s'adapter en déplaçant les pompes de prairies qui n'ont plus d'utilité dans des parcelles où il y a un réel besoin.

**Mr BLIN** rappelle qu'il est essentiel de maintenir une activité agricole au bord des cours d'eau et dans les zones humides. Il faut faire attention au fait que l'extensification des pratiques ne soit pas une étape vers la déprise agricole.

**Mr ROSTAGNAT** rappelle que les mesures du Document d'objectifs ont été construites en concertation avec la profession agricole. Le principe est de maintenir les usages en les accompagnant pour préserver le site Natura 2000. Toutefois, c'est l'évolution du contexte agricole globale qui fait que de plus en plus de petites parcelles difficiles d'accès ne sont plus exploitées, et non le nouveau document d'objectifs Natura 2000.

**Mr LEGRAND** s'interroge sur l'évolution des contrats MAEC engagés sur le site Natura 2000. Est-ce que les exploitants engagés jusqu'en 2020 vont pouvoir renouveler leur contrat ? Est-ce que des dispositifs agro-environnementaux seront mobilisables durant la prochaine programmation PAC ?

**Mr BIERO** déclare qu'en ce qui concerne la nouvelle programmation, il est actuellement impossible d'avoir des informations sur le prochain dispositif agro-environnemental. Il pense que les mesures à enjeux localisés resteront une priorité particulièrement dans les sites Natura 2000. En ce qui concerne l'année 2020 qui sera la dernière année de la programmation européenne 2014-2020, le renouvellement des contrats va être dépendant de l'enveloppe budgétaire encore disponible. De nombreux exploitants agricoles sont dans ce cas de figure sur la Région Normandie. Il est donc fort probable que des arbitrages budgétaires soient faits l'an prochain. (NB : information donnée par la Région post COPIL, les MAEC signées en 2015 pourront en grande partie être prorogées d'un an en 2020, jusqu'en 2021).

**Mr VILLAESPESA** rappelle que la volonté du SIAES en tant qu'opérateur agro-environnementale est d'assurer une continuité dans la contractualisation de MAE sur le site Natura 2000.

Au sujet des mesures sur la préservation du maillage bocager, **Mr LEGRAND** fait remarquer que si l'on veut préserver le bocage de manière efficace, il faut valoriser le bois de haie et développer les réseaux de chaleurs collectifs. Le bocage tend à devenir un bien commun, il forme nos paysages. C'est aux collectivités de montrer l'exemple en privilégiant le chauffage au bois d'origine locale. Ainsi sur le territoire les agriculteurs retrouveront un intérêt à exploiter les haies.

Après divers échanges et discussions, **Mr VILLAESPESA** soumet le nouveau Document d'objectifs au vote des membres du comité de pilotage.

**Résultat du vote :**

Votants : 24                      Avis défavorable : 0  
   Abstention : 0  
   Avis favorable : 24

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » approuve ainsi le Document d'objectifs. Cette nouvelle version est téléchargeable sur internet avec le lien suivant :

<http://www.siaes.net/téléchargements/natura-2000-bassin-de-l-airou/>

**3- Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice :**

Mr VATTIER rappelle que la possibilité est donnée aux élus et aux collectivités locales de prendre en charge l'animation des sites Natura 2000 de leur territoire, en élisant parmi eux, pour 3 ans, le président du comité de pilotage et la collectivité qui en assurera l'animation.

Actuellement M. VILLAESPESA est président du Comité de pilotage et le SIAES est la collectivité maître d'ouvrage du site. Mr VATTIER souhaite savoir si des personnes s'opposent à ce que ces deux élections s'effectuent à main levée. Aucune personne ne s'y oppose.

**Election du président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » :**

Mr VILLAESPESA Stéphane, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne, est seul candidat à sa propre succession.

**Résultat de l'élection :**

Votants : 9                      Contre : 0  
   Abstention : 0  
   Pour : 9

Mr VILLAESPESA Stéphane est élu président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

**Désignation de la structure animatrice du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » :**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne se porte candidat.

**Résultat de l'élection :**

Votants : 9                      Contre : 0  
   Abstention : 0  
   Pour : 9

Le SIAES est réélu structure animatrice du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » pour 3 ans.

**4- Questions diverses :**

Mr VILLAESPESA informe les membres du comité de pilotage, qu'il a adressé, le 10 mai 2019, un courrier au Ministre de la Transition écologique et solidaire, au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et au Préfet de la Manche. Ce courrier avait comme objectif de les informer d'une pollution de l'Airou par coulée de boue. Ce courrier fait suite à un premier courrier envoyé le 27 avril 2016, où Mr VILLAESPESA s'inquiétait de l'impact de travaux agricoles réalisés dans le site Natura 2000. Il exprimait ses craintes au sujet de phénomène de ruissellement de l'eau et d'érosion des sols pouvant se produire sur ces parcelles. Un orage d'intensité moyenne est venu confirmer ses craintes le 25 avril 2019 puisqu'une coulée de boue s'est produite sur ces mêmes parcelles et est venue se déverser dans l'Airou.

Mr VILLAESPESA remercie les personnes présentes et clôt cette réunion.

**Mr Stéphane VILLAESPESA**  
Président du comité de pilotage du site  
Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

